

Ministry of Education

Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Le 2 octobre 2017

Mesdames, Messieurs,

Le gouvernement de l'Ontario sait que l'amélioration du milieu d'apprentissage de nos élèves est l'une des meilleures décisions qu'il puisse prendre. L'amélioration des installations scolaires constitue une partie importante de mon mandat et elle appuie également la vision renouvelée de l'éducation en Ontario. Cela reflète la volonté de notre gouvernement de maintenir la confiance du public dans le système d'éducation financé par les fonds publics de l'Ontario.

Comme vous le savez, plusieurs ministères partagent la responsabilité de veiller à ce que les enfants puissent évoluer dans des milieux d'apprentissage sécuritaires et sains. En l'occurrence, le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC) veille à la protection de l'eau afin que les enfants puissent boire une eau salubre lorsqu'ils sont à l'école ou au centre de services de garde. Dans le but de mieux protéger les enfants de l'excès de plomb dans l'eau potable, le MEACC a modifié le Règlement de l'Ontario 243/07 (Écoles, écoles privées et centres de garde) afin d'actualiser les exigences ayant trait à l'échantillonnage et à la vidange ainsi qu'aux mesures correctives.

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement envers la transparence, le MEACC prévoit aussi de publier, dans un avenir proche, des données plus détaillées sur l'eau potable, telles que les résultats d'analyse insatisfaisants ainsi que les résultats et les données d'inspection, pour chaque établissement de la province. Quatre-vingt pour cent de l'eau analysée après rinçage ne dépassent pas les niveaux établis par le MEACC. Comme vous le savez, le MEACC a établi une procédure pour aviser le médecin-hygiéniste de la région concernée au cas où des analyses révéleraient une teneur en plomb supérieure à la teneur maximale admissible dans un centre de services de garde ou une école.

.../2

ONTARIO
15010

Je sais que de nombreux conseils scolaires ont déjà adopté des politiques de communications proactives pour aviser les parents et les tuteurs au cas où la teneur en plomb serait excédentaire. Je demande au secteur de l'éducation de réexaminer ses politiques en cette matière afin que les parents et les tuteurs puissent être informés rapidement si une analyse révélait une teneur en plomb excédentaire dans l'école ou le centre de services de garde de leur enfant. Les parents doivent aussi être informés des mesures qui ont été prises, ou qui le seront, pour régler le problème et rétablir la salubrité de l'eau potable. Nous vous encourageons à partager les ressources élaborées par le MEACC sur ce sujet avec les parents et la communauté scolaire élargie. Par ailleurs, le MEACC a envoyé une fiche d'information aux conseils scolaires et aux centres de services de garde d'enfants. Vous la trouverez ci-jointe, à titre indicatif.

Je tiens à vous remercier des efforts que vous déployez pour faire en sorte que les enfants poursuivent leur apprentissage dans des milieux scolaires sécuritaires.

Depuis 2013, la province a investi des sommes importantes dans la réparation et la rénovation des écoles. À ce jour, des fonds de près de 10 milliards de dollars ont été alloués pour faire des écoles de meilleurs lieux d'apprentissage, notamment en entreprenant des travaux majeurs de rénovation, tels que le remplacement des systèmes et accessoires de plomberie.

Merci de votre collaboration pour assurer un milieu d'apprentissage sécuritaire et sain pour nos enfants.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'MH' with a large flourish at the end.

Mitzie Hunter